



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

## Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de PIIA numéro 587

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement no **755** modifiant le Règlement de PIIA numéro 587.

Ce projet de règlement a pour objet :

- D'ajouter le chapitre 13 « BÂTIMENT COMPORTANT UN REZ-DE-JARDIN » audit règlement no 587

*En résumé, ce règlement permettra de planifier l'implantation des bâtiments de manière à minimiser leur impact visuel et adapter l'implantation des bâtiments et les allées d'accès aux espaces de stationnement à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles du milieu d'insertion.*

Ce projet de règlement concerne l'ensemble des zones la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

**Date :** Jeudi le 6 février  
**Endroit :** Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François  
(1067, rue Principale)  
**Heure :** 18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 30 janvier 2025

Stéphane Simard, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier